



## Demande de RSA après liquidation judiciaire sans Kbis de Radiatio

Par **Jimmy85**, le **01/12/2015** à **14:35**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je suis dans une situation très précaire suite à la liquidation judiciaire de la SARL dont j'étais le gérant.

Le 15 Juillet 2015 je suis passé au Tribunal de Commerces et la liquidation a été prononcé. Depuis je me suis inscrit à Pole Emploi et forcément, mon passé de travailleur non-salarié ne me permet pas de toucher d'allocation chômage.

Je me suis donc tourné vers la Caf pour une demande de RSA. Seulement, un souci administratif ne me permet pas d'y avoir droit.

En effet, Pole Emploi ne veut pas prendre mon dossier d'inscription tant qu'il n'est pas complet, la seule pièce manquante étant le Kbis de Radiation de la Sarl, pièce que je n'ai toujours pas à ce jour.

Or, après plusieurs passages à la Caf pour débloquer la situation, on continue à me dire qu'il faut la Notification de décision de droit au chômage de Pole Emploi. Mais je ne peux pas avoir cette pièce tant que je n'ai pas le Kbis de radiation.

Je suis en pleine dépression, je ne touche rien depuis le mois de Juillet. Je ne trouve pas de travail car je n'ai d'expérience que dans un seul domaine (Responsable/Barman en discothèque) et je me suis fais saisir mon véhicule par l'huissier du RSI donc ce n'est pas évident de se déplacer sans transports en commun la nuit et le dimanche.

Je voudrais savoir comment est-il possible que certaines personnes sur les forums aient touchées le RSA dès la liquidation judiciaire prononcée et que moi, je doive attendre la fin de la procédure et le Kbis de radiation pour pouvoir percevoir cette aide ?

Si vous avez une idée ou un retour d'expérience pour débloquer ma situation je suis vraiment preneur. Ca fait 6 mois que je galère avec les démarches pour me sortir de cette situation et je ne tiendrais plus très longtemps comme ça.

Merci pour votre aide !